

# A-164

## Q1 : Quelle est l'allocation pour la période A-164 en Ontario?

A1 - Le 24 avril 2020, le conseil d'administration de Chicken Farmers of Ontario (CFO) a réévalué l'allocation ontarienne pour la période A-164 et ajusté l'allocation intérieure à 12,6 % sous la base ajustée, soit une allocation inférieure de 15 % à ce qui avait été établi antérieurement pour A-164 par les Producteurs de poulet du Canada (PPC), le 5 février dernier. [CLIQUEZ ICI](#) pour revoir l'avis original.

Le 28 avril, les PPC ont annoncé qu'ils avaient établi l'allocation intérieure pour la période A-164 à 12,6 % sous la base ajustée. Cette mise à jour des volumes alloués pour A-164 par les PPC était donc harmonisée avec l'ajustement fait précédemment par CFO.

### NOUVELLES INFORMATIONS AU SUJET DE LA PÉRIODE A-164

Le 21 mai 2020, au terme d'une nouvelle analyse, les PPC ont révisé l'allocation A-164 à la lumière des conditions de marché changeantes. **L'allocation ontarienne révisée pour A-164 se situe à 11,35 % sous la base ajustée.**

Ce changement correspond à une hausse de 1,43 % de la production cible comparativement à la décision des PPC du 28 avril 2020.

## Q2 : Pourquoi l'allocation de la période A-164 est-elle inférieure à ce qui avait initialement été décidé?

A2 - Après une analyse quantitative et prudente, le conseil de CFO a réévalué le 24 avril 2020 l'allocation pour l'Ontario à -12,6 % sous la base ajustée pour A-164, soit une allocation inférieure de 15 % à ce qui avait été établi antérieurement pour cette période par les PPC, le 5 février dernier.

La distanciation physique a eu des répercussions significatives sur le secteur des services alimentaires. En conséquence, la demande totale pour le poulet est inférieure à ce qu'elle était avant la pandémie.

L'allocation provinciale pour la période A-164 est établie selon une politique publique axée sur l'équilibre des intérêts en jeu et qui soupèse les différents facteurs, perspectives et dynamiques qui résultent de cette situation.

Le 28 avril, les PPC ont annoncé qu'ils avaient établi l'allocation intérieure pour la période A-164 à 12,6 % sous la base ajustée. Cette mise à jour des volumes alloués pour A-164 par les PPC était donc harmonisée avec l'ajustement fait précédemment par CFO.

**Nouvelle information :**

Le 21 mai 2020, au terme d'une nouvelle analyse, les PPC ont révisé l'allocation A-164 à la lumière des conditions de marché changeantes. **L'allocation ontarienne révisée pour A-164 se situe à 11,35 % sous la base ajustée.**

### **Q3 : Quand les membres producteurs recevront-ils leur approvisionnement alloué pour A-164?**

A3 - L'Annexe 1 de la période A-164 a déjà été envoyée aux membres producteurs le vendredi 24 avril 2020.

**Les administrateurs de CFO visent la livraison d'Annexes 1 révisées pour la période A-164 aux membres producteurs de CFO d'ici la date cible du jeudi 28 mai.** Les Annexes 1 qui ont été envoyées aux membres producteurs le 24 avril 2020 ne sont plus valides.

### **Q4 : Quand les transformateurs recevront-ils leurs allocations pour la période A-164?**

A4 - Le conseil de CFO tâchera de remettre les allocations de transformateur de la période A-164 dès que possible.

### **Q5 : Les membres producteurs qui ont placé leurs poussins avant la révision doivent-ils ajuster leur production prévue?**

A5 - Oui.

Tous les membres producteurs doivent planifier leur production de la période A-164 en fonction de l'allocation du 28 mai 2020, et pour ce faire ils doivent collaborer étroitement avec tous les intervenants concernés de l'industrie. Cet ajustement est très important, et doit être fait pour soutenir le marché du poulet ontarien durant la pandémie.

Les membres producteurs qui ont placé leurs poussins avant l'allocation du 28 mai devront travailler en étroite collaboration avec leur transformateur pour s'assurer de respecter la cible établie en date du 28 mai. Les solutions devront vraisemblablement être basées sur le(s) marché(s) desservi(s) par le transformateur avec lequel le producteur fait affaire. Tous les poussins qui sont aptes au chargement doivent être mis en marché.

### **Q6 : Y a-t-il des changements aux évaluations d'expansion du marché pour la période A-164?**

A6 - Le changement d'allocation concerne la production locale; aucun changement n'a été apporté aux allocations d'expansion du marché.

### **Q7 : Quand l'allocation pour la période A-165 sera-t-elle remise aux membres**

## producteurs?

A7 - CFO s'efforce de remettre aux membres producteurs les allocations pour A-165 le plus rapidement possible.

Veillez tenir compte du fait que la pandémie de la COVID-19 a temporairement modifié les tendances de consommation ainsi que la demande du marché et que les habitudes d'achat des consommateurs continuent d'évoluer.

CFO tente d'évaluer les besoins changeants du marché en analysant les facteurs qui régissent l'offre et la demande ainsi qu'en consultant les partenaires et les experts de l'industrie.

L'allocation pour la période A-165 sera établie selon une politique publique axée sur l'équilibre des intérêts en jeu et qui soupèse les différents facteurs, perspectives et défis qui résultent de la pandémie.

**VEUILLEZ CONSULTER LES RENSEIGNEMENTS RÉGULIÈREMENT : DE NOUVEAUX DÉTAILS SERONT FOURNIS, ET DES CHANGEMENTS SONT POSSIBLES EN TOUT TEMPS.**

**Pour plus d'information sur l'une ou l'autre des questions techniques ci-dessus, veuillez communiquer avec le personnel de CFO et/ou nos partenaires de l'industrie ci-dessous :**

- Toutes les questions liées aux commandes de poussins doivent être adressées directement au couvoir avec lequel vous faites affaire.
- Toutes les questions relatives à la commercialisation hâtive délibérée doivent être adressées au transformateur avec lequel vous faites affaire.
- Toutes les questions relatives aux allocations, à l'Annexe 1, aux semaines de grâce, aux semaines de base ou aux périodes d'exception doivent être adressées à Liz Milward, analyste, Logistique de production à CFO, à [liz.milward@ontariochicken.ca](mailto:liz.milward@ontariochicken.ca) ou Nancy Ward, administratrice du fichier maître à CFO, à [nancy.ward@ontariochicken.ca](mailto:nancy.ward@ontariochicken.ca).
- Toutes les questions relatives aux politiques et règlements doivent être adressées à Tessa Christie, chef des Affaires juridiques et réglementaires et secrétaire du conseil à [tessa.christie@ontariochicken.ca](mailto:tessa.christie@ontariochicken.ca)
- Toutes les questions relatives aux sanctions et à la conformité réglementaire doivent être adressées à Chris Horbász, directeur des Affaires internes et réglementaires à [chris.horbasz@ontariochicken.ca](mailto:chris.horbasz@ontariochicken.ca)
- Toutes les questions relatives à la demande du marché et à la consommation de poulet doivent être adressées à [COVID19@ontariochicken.ca](mailto:COVID19@ontariochicken.ca)
- Toute autre demande doit être adressée à [COVID19@ontariochicken.ca](mailto:COVID19@ontariochicken.ca)

- Toutes les demandes des médias doivent être adressées à Kathryn Goodish, directrice des Communications et relations avec les intervenants, à [kathryn.goodish@ontariochicken.ca](mailto:kathryn.goodish@ontariochicken.ca)

L'équipe de CFO travaille fort pour soutenir les membres producteurs. Nous faisons l'impossible pour répondre à toutes les questions dans un délai maximal de 24 heures.

Comme toujours, nous rappelons aux membres producteurs que toutes les situations d'urgence (maladie, incendie, problème environnemental, etc.) doivent être signalées par le biais du service d'urgence 24/7 CFO à 1-877-SOS-BYRD.